



ASSOCIATION DES SENIORS GOLFEURS DE CHALON

REGLEMENT DES COMPETITIONS « AMICALES » 2019

1/ ORGANISATEUR :

L'organisateur est le Conseil d'Administration de l'Association Seniors, sous couvert de la commission sportive de l'AS Golf de Chalon sur Saône.

2/ ADMISSION AUX COMPETITIONS :

Elle est réservée en priorité aux membres de l'Association, à jour de leur cotisation, titulaire d'une licence FFG et d'un certificat de non contre indication à la pratique du golf. Il sera admis des invités titulaires d'une licence FFG et d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du golf.

3/ INSCRIPTIONS :

Les compétitions ayant lieu le mardi, la clôture des inscriptions se fera **le lundi à 12 heures, délai de rigueur.**

4/ FORMES DE JEU

L'Association définit les formes de jeu proposées aux golfeurs

5/ DROIT DE COMPETITION ET REPAS:

Pour la saison 2019, le droit d'inscription sera de 13 € (repas compris) pour les joueurs membres de l'ASGC, de 16 € pour les invités. Exceptionnellement les membres de l'ASGC souhaitant manger sans jouer paieront 13 €.

Il sera demandé un droit de jeu de 5 € aux joueurs ne désirant pas participer au repas et qui l'auront précisé lors de leur inscription.

Toute inscription devra être payée.

Les joueurs sans abonnement de parcours devront s'acquitter d'un green-fee.

5/ REPERES ET MARQUES DE DEPART :

- Départs Hommes (tous index confondus) : repères jaunes.
- Départs Dames (tous index confondus) : repères rouges.

6/ PRECISIONS DIVERSES :

- Les balles devront porter une marque personnelle permettant de les identifier à coup sur.
- Les joueurs d'un index >15 auront la possibilité de faire un parcours limité à 9 trous si le nombre de joueurs concernés est compatible avec la formule de jeu. Ces golfeurs n'entreront pas dans le classement de l'amicale.

7/ DOTATION :

Il n'y aura pas de dotation.

8/ INTENDANCE

2 préposés à la vaisselle seront tirés au sort (cf. décision assemblée générale d'octobre 2012)

Bonnes parties à tous